

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 20/25**

Le VINGT-HUIT JUILLET de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corine LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE, MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corine LACOSTE, Mme Mathilde PEYREGA à Mme Anne-Claire CAMAIN, M. Denis VAILLANT à M. Jean-Jacques ALMERO, M. Pierre ROGNANT à Mme Véronique HAITCE*

Date de convocation : 23 juillet 2020

Secrétaire de séance : *Madame Sandrine VANCOPPENOLLE*

**Objet : Vote des taux d'imposition 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 et de les laisser identiques à ceux de l'année 2019 à savoir :

Taxe d'habitation (à titre informatif)	7.94 %
Foncier bâti :	10.67 %
Foncier Non bâti :	63.60 %

et vote à l'unanimité, les taux communaux 2020 indiqués ci-dessus.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans

COMMUNE : 227 GOYRANS

ARRONDISSEMENT : 31 TOULOUSE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE CASTANET TOLOSAN



N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition communaux de 2019	Taux d'imposition plafonnés 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1 573 359	7,94	>>>	1 601 000	127 119
906 972	10,67	>>>	916 900	97 833
16 038	63,60	>>>	16 100	10 240
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				0
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				>>>
Total :				108 073

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

241 948 - 6 756 - 127 119  
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget - Total allocations compensatrices - DCRTP - Produit prévisionnel de TH  
 108 073 = 108 073  
 Produit de la CVAE + Versement GIR + Prélèvement GIR  
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter en colonne 7) + Produit attendu de la majoration 4b TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produit correspondant (col.10 x col.11)
10,67	1,000000	10,67	10,67	916 900	916 900
63,60		63,60	63,60	16 100	16 100
>>>					
Produit attendu		Produit attendu		Produit correspondant	
108 073		108 073		108 073	
Produit à taux constants (hors TH)		Produit à taux constants (hors TH)		Produit fiscal attendu	
				108 073	

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A TOULOUSE

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

HUGUES PERRIN

le 16 MARS 2020

Le préfet,

le

A Goyrans

Le maire,

Véronique HAITE



le 28/07/2020

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 227 GOYRANS

ARRONDISSEMENT : 31 TOULOUSE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE CASTANET TOLOSAN



N° 1259 COM (2)

TAUX  
FDL  
2020

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation : 5 217  
 Taxe foncière (bâti) : 41  
 a. Personnes de condition modeste 0  
 b. Baux à réhabilitation et autres allocations 0  
 c. Exonération de longue durée (logements sociaux) 1 498  
 Taxe foncière (non bâti) : 0  
 Taxe professionnelle / CFE : 0

a. Réduction des bases des créations d'établissements  
 b. Exonération en zones d'aménagement du territoire  
 c. Autres allocations

Dotations pour perte de THLV : 0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal  
 Taxe foncière (bâti)  
 Taxe foncière (non bâti)  
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)  
 Bases exonérées par la loi  
 Taxe foncière (bâti)  
 Taxe foncière (non bâti)  
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)  
 Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles  
 3. CVAE 15  
 a. CVAE : part nette versée par les entreprises  
 b. CVAE : part dégrèevée  
 c. CVAE : part relative aux exonérations compensées  
 d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR 8

Éoliennes & hydroliennes  
 Centrales électriques  
 Centrales photovoltaïques  
 Centrales hydrauliques  
 Transformateurs  
 Stations radioélectriques  
 Gaz – Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental 14		Taux plafonds 2020 15	Taux 2019 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col. 15 – col. 16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17	
	national 13	2019				Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	Taux maximum de la majoration spéciale >>>
Taxe foncière (bâti).....	21,59	25,17	62,93	9,72000	53,21	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national >>> communal >>>	Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
Taxe foncière (non bâti).	49,72	93,53	233,83	5,05000	228,78		
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		34,93

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés